

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 10466

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BABA OTHMAN

Date de naissance : 1971

Adresse :

Tél. : 0661 197691

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cachet du médecin :

**Dr AGQUMI Saloua**  
**Neurologue**  
**249 Résidence El Mansour "4"**  
**Appart. 2<sup>e</sup> Etage, Bd Yacoub**  
**El Mansour Casablanca**  
**Tél: 0522 39 84 38**

Date de consultation 31/01/2023

Nom et prénom du malade : BABA Othman Age: 52 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection neurologique

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa

Signature de l'adhérent(e) : jet



ACCUEIL 02/02/2023

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin atteste la facture des Actes
3.1.12.23	C3		300DH	<b>Dr. YACOUBI Saloua</b> <b>Neurologue</b> 249 Résidence El Mansour "4" Appart 4 <sup>e</sup> Etage, Bd Yacoub El Mansour Casablanca Tél: 0522 39 84 38

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. EL MOUDI LA SOUHAÏD 6-7 Rue Ahmed Ben Youne CIL - Casablanca Tél: 05.22.36.34.85 Fax: 05.22.36.34.85 Tél: 05.22.36.34.85 Fax: 05.22.36.34.85	31/11/23	- 5595 -

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
D 00000000 35533411	B 00000000 11433553			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. Saloua AGOUMI**  
Spécialiste des maladies du  
Système Nerveux Central et  
Péripherique



## د. سلوى أكْتُومي

NEUROLOGUE

LA SOUTIEN  
Casablanca le : 31/01/2023  
BABA OTMAN

PPV: 86DH40  
PER: 07/25  
LOT: L2577\_1

1) Dolicas 90 mg (SI)  
864-<sup>x2</sup> LCP amidix 10 Jrs.  
Myoflex 150 mg (SI)

GTIN: 06118001260850  
LOT: 3937  
MFG: 02 2022  
EXP.: 02 2025  
PPV: 94Dhs00



PPV  
LOT  
PER 28/80

94<sup>9</sup>

PPV  
LOT  
PER | 26/80

788-<sup>a</sup>3

LOT 28/80  
PER

28/80

DR. ALFREDO J. MOLINA  
Residente El Manso  
Av. 2 de Mayo s/n  
Manzana 10  
Casa 38  
Tel: 0521-3398138

**PHARMACIE LA SOURCE**  
**DR. EL MOUINI MOJNA**  
6-7 Rue de l'Asserouine  
CIL - Casablanca  
Tel. 5.22.36.24 - 05.22.31.42.15

*Montevoir F*

Cpx35 pdto1mab

magnitude 3.00 mag SJD

1 cp le S<sub>x</sub><sup>1</sup> 1 min

Norvas 75 mg

ICP le Soir x 0.1 m/s

AMM N° 159/16 DMP/21/N

N° Lot : 2BK13E

02/2022

Per. 02/1

PPV : 10730 Dhs

249. الطابة، المنصو، يعقوب شارع.

1.com

1.COM

شارع يع 249

249, Bd Yâcoub El Mansour, 2ème Etage, Appt N°4 - Casabla

EGG 50 0522 39 84 38 G ag